



# Rapport d'activité 2015

Le développement de la Caisse de pensions MOBIL au cours des dernières années confirme la justesse des décisions stratégiques prises par la Commission d'assurance et la direction, qui se retournent avec plaisir sur un exercice riche en succès.

## Situation financière

Pour la CP MOBIL, la sécurité revêt la plus haute priorité. L'ensemble des valeurs cible relatives aux réserves et aux provisions ont été entièrement atteintes. Les fonds sont engagés de manière à assurer pleinement la sécurité tout en permettant aux personnes assurées de bénéficier au maximum de la très bonne santé financière de la caisse de pensions:

- Les taux de conversion en rentes pour les avoirs de la prévoyance surobligatoire ont été augmentés au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et seront maintenus en 2016 également.
- En 2015, l'ensemble des avoirs de vieillesse ont été rémunérés à un taux d'intérêt de 2,25% (le taux d'intérêt minimal LPP était de 1,75%). La CP MOBIL maintient ce taux d'intérêt amélioré et rémunérera également les avoirs de vieillesse tant obligatoires que surobligatoires à un taux de 2,25% en 2016.
- Les cotisations de risque dans le cadre de la prévoyance professionnelle ont de nouveau été réduites au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## Environnement de la caisse: renforcer les relations et exploiter les synergies

La CP MOBIL et la Caisse de compensation MOBIL se sont très bien acclimatés à leurs nouveaux locaux au sein de Mobilcity, le Centre de compétence pour l'automobile et le transport à Berne. La CP MOBIL a identifié les chances qu'offre ce nouvel environnement: au cours des deux dernières années, les relations avec le secteur de la mobilité ont été approfondies, et les synergies ont été mises à profit dans divers domaines (par ex. au niveau de l'infrastructure).

En tant que caisse de pensions des associations, la CP MOBIL attache aujourd'hui et à l'avenir une grande valeur aux relations solides avec ses associations porteuses et ses membres. Elle est en effet convaincue que les personnes assurées en sont les principaux bénéficiaires: d'excellentes connaissances de la branche et une bonne compréhension des besoins permettent d'adapter parfaitement les conseils et les conditions aux clients de la CP MOBIL.

## Informatique: paré pour l'avenir

En 2015, une attention particulière a été accordée à l'informatique, et on y a apporté diverses modifications et optimisations. Ce sujet ne perdra pas non plus en importance en 2016, et on réalisera d'ultérieures mesures destinées à optimiser les processus et les coûts.

Nous remercions tous les collaborateurs de la CP MOBIL de leur grand engagement et nous adressons nos remerciements à tous les clients pour la confiance qu'ils nous ont témoignée. Un grand merci revient également aux associations UPSA, ASTAG, 2roues Suisse et USIC ainsi qu'aux partenaires de la caisse et la commission d'assurance pour la collaboration confiante et toujours agréable.

Nicolas Leuba  
Président Commission d'assurance

Roland Graf  
Directeur

Berne, mai 2016

CP MOBIL, Wölflistrasse 5, CH-3000 Berne 22, Tél. +41 (0)31 326 20 19,  
Fax +41 (0)31 326 20 39, info@pkmobil.ch, www.pkmobil.ch

La CP MOBIL est une caisse de prévoyance (fondation de prévoyance proparis) des associations professionnelles UPSA, ASTAG, 2roues Suisse et USIC

**PK MOBIL**  
**CP**

En route vers un avenir sûr

## Les événements importants de l'exercice 2015

### La proximité avec la clientèle: pas une formule creuse, mais une pratique vécue au quotidien

La clientèle de la CP MOBIL est clairement définie et comprend les membres des associations professionnelles UPSA, ASTAG, 2roues Suisse et USIC. Ainsi, la CP MOBIL est en mesure de répondre au mieux à leurs besoins et leurs souhaits, ce qui a par exemple permis de compléter l'offre de prévoyance étendue par un nouveau plan de prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La CP MOBIL entretient des contacts personnels avec les associations mentionnées ci-avant et profite d'un échange dynamique et précieux. Son siège dans Mobilcity, le Centre de compétence pour l'automobile et le transport à Berne, a permis d'intensifier davantage les relations avec le secteur au cours de l'année écoulée.



### Personnellement à votre disposition, dans toute la Suisse

Le propre service externe de la CP MOBIL comprend 5 conseillers/ères d'entreprise qui assurent un conseil et un suivi des clients sur place et qui, sur demande, offrent des informations du personnel dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Les conseillers/ères ainsi que la direction participent régulièrement aux événements des sections d'association et vivent dès lors la proximité avec les clients et les personnes assurées.

### Informatique: paré pour l'avenir

En 2015, une attention particulière a été accordée à l'informatique. Des moyens ont dès lors été utilisés en vue d'examiner en profondeur les processus dans ce domaine et d'identifier le potentiel d'optimisation. La CP MOBIL attache une importance particulière à un environnement informatique qui soutienne l'administration de manière idéale et fiable. En 2016, on y modifiera divers processus dans le but d'optimiser les coûts dans ce domaine.

### L'union fait la force: votre prévoyance d'association

La brochure de la CP MOBIL a été révisée et imprimée en septembre 2015. Elle peut être téléchargée sur le site web [www.pkmobil.ch](http://www.pkmobil.ch).

### Tout devient plus cher. Sauf nous.

Décidée en 2014, la réduction des cotisations de risque a été mise en œuvre avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### En automne 2015, le mandat de la Commission d'assurance a été renouvelé pour une période de 4 ans

Le poste du président et du vice-président sont occupés en alternance et pour 2 ans par la délégation des employeurs et des employés. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, Monsieur Nicolas Leuba, représentant des employeurs (UPSA), remet pour 2 ans la présidence à Monsieur Rolf Frehner, représentant des employés (Unia), et prend la fonction de vice-président.

### Coopération avec la CC MOBIL

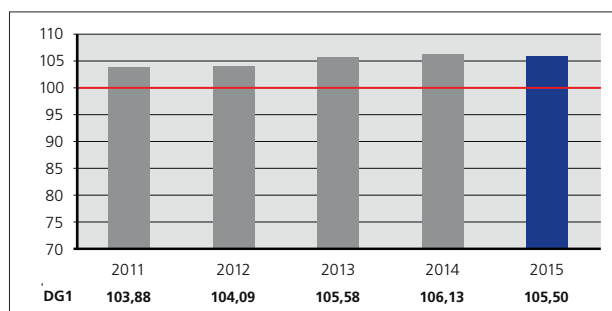


La Caisse de compensation MOBIL, qui a chargé la CP MOBIL de l'exécution de la prévoyance professionnelle, a également réalisé un bon exercice. Elle a en effet réduit les réserves au profit des membres, et au 1<sup>er</sup> janvier 2015, elle a adapté les taux de frais administratifs. Le nouveau modèle pour le calcul des frais administratifs est transparent et a engendré, pour la majorité des clients, une réduction des contributions. La caisse de compensation et la caisse de pensions sont situées dans les mêmes locaux de Mobilcity. Les diverses synergies en résultant ont un effet positif sur les coûts et les processus de travail.

## Les faits importants de l'exercice 2015

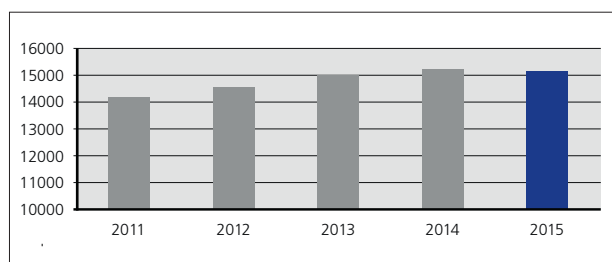
### Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Le taux de couverture 1 était de 105,5% au 31 décembre 2015. Grâce au modèle largement répandu de réassurances, la CP MOBIL n'a jamais subi de découvert. L'évolution du taux de couverture des cinq dernières années:



### Développement des assurés et des bénéficiaires de rente

Le nombre des personnes assurées n'a cessé d'augmenter au cours de ces dernières années. Au 31 décembre 2015, le nombre a enregistré un léger recul en passant à 15'029 personnes:



Le nombre de bénéficiaires de rente au 31 décembre 2015 se montait à 2'064, ce qui correspond à une augmentation de 83 personnes par rapport à l'année précédente.

### Placements

Tous les avoirs de vieillesse sont intégralement assurés auprès des réassureurs. Selon les indications contractuelles, la CP MOBIL place sous sa propre responsabilité une partie des fonds libres/provisions dépassant les exigences légales. Au 31 décembre 2015, cela correspondait à environ 7,7% de l'ensemble des actifs de prévoyance et à une valeur de dépôt d'environ CHF 115 millions.

### Réserves de fluctuation de valeurs

Les valeurs cible relatives aux réserves de fluctuation de valeurs ont été pleinement atteintes au 31 décembre 2015 et s'élèvent à CHF 42,1 millions. La CP MOBIL affiche dès lors à tous points de vue une pleine capacité de faire face au risque.

### Taux d'intérêt des avoirs de vieillesse

Durant l'année 2015, le taux d'intérêt minimal LPP était de 1,75%. La CP MOBIL a rémunéré l'ensemble des avoirs de vieillesse (obligatoires et surobligatoires) à un taux de 2,25%. En 2016, la rémunération de la CP MOBIL est également de 2,25%, bien que le taux d'intérêt minimal LPP ait été baissé à 1,25%. Les provisions de taux d'intérêt nécessaires à cet effet ont été entièrement constituées et s'élèvent à CHF 10,4 millions.

### Maintien des taux de conversion en rentes pour le calcul des rentes en cas de présence d'avoirs de vieillesse surobligatoires

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la CP MOBIL a augmenté les taux de conversion pour le calcul des rentes de vieillesse dans le domaine surobligatoire (hommes 5,90% / femmes 5,77%). La situation financière de la caisse de pensions permet le maintien de ces taux de conversion en 2016. Les provisions nécessaires à cet effet ont été entièrement constituées et s'élèvent à CHF 3,7 millions.

### Les frais administratifs restent bas

Les frais administratifs sont calculés en pourcentage du salaire assuré et sont compris pour la prévoyance LPP entre 0,3% et 0,4% selon le plan de prévoyance. La CP MOBIL n'a pas augmenté ce tarif depuis 2004. En 2016 également, le taux de cotisation pour les frais administratifs ne changera pas. Il restera au niveau actuel très bas.